

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Avenant Plus –value 02 – Lot Electricité
Rénovation Energétique

N° AD-2022-11-22-21

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021 approuvant les travaux de rénovation et la nomination d'une maîtrise d'œuvre.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2021 approuvant le dossier DCE et autorisant le maire à lancer la procédure, signer les marchés, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Considérant qu'il est prévu au budget 2022 et suivants les travaux de rénovation énergétique de l'Ecole Elémentaire Charles Blanquier et de l'Ecole Maternelle,

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Affiché le 28 NOV. 2022

ID : 034-213401359-20221122-AD2022_11_22_21-AR

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider l'avenant en plus-value pour le Lot Electricité du marché de rénovation énergétique, pour un montant de 1 367.85 € hors taxes, portant le marché à 33 183.74 € HT.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 25 NOV. 2022

Et publication ou notification

Du

Le Maire : 28 NOV. 2022



Fait à LESPIGNAN, le 22 novembre 2022

Le Maire,

Jean-François GUIBERT